

République Française
Département de la Côte d'Or



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 24 septembre 2026

Date de la Convocation :
18 septembre 2026
Date de mise en ligne sur le
site internet : 6 octobre 2026

**Nombre de membres et
Votes**

<u>En exercice :</u>	50
<u>Quorum :</u>	26
<u>Présents :</u>	45
<u>Absents :</u>	5
dont suppléés :	3
dont pouvoirs :	2
<u>Votants :</u>	50
- <u>Pour :</u>	50
- <u>Abstention :</u>	/
- <u>Contre :</u>	/

Le vingt-quatre septembre deux mille vingt-six à vingt heures, le conseil communautaire régulièrement convoqué s'est réuni à Mirebeau sur Bèze, salle Gustave Eiffel du Forum, sous la présidence de Monsieur Didier LENOIR.

Étaient présents : Hervé BAUMONT – Jérémy BERNARD – Laurent BOISSEROLLES – Samuel BOURGEOIS – Christophe CADET – Anne CATRIN – Pauline CORDELIER-BOUHOURS – Lou COUILLEROT – Corinne CRETIN – Robert CREUX – Roland de BRETTEVILLE – Emmanuel de BROISSIA – Gérard DEGUY – Caroline DEMONGEOT – Emmanuel DONICHAK – Pierre DUVERNOIS – Michel FOIN – Hugues FOURNEY – Céline GERICAULT – Bernard GRIBELIN – Martial GRIBELIN – Michel JEANDET – Didier LENOIR – Marcel MARCEAU – Bernard MARCHAL – Michel MAROTEL – Bruno MATEOS-MARTIN – Virginie MEUNIER – Patrick MOREAU – Pascal NAUDET – Christiane PERRUCHOT – Bernard PETIT – Didier PETITJEAN – Séverine PRUDHOMME – Isabelle QUIROT – Gérard RAFFIOT – David RICHARD – Brigitte RIVIERE – Jean-Marie ROSEY – Marie-Claude ROUGEOT – Nicolas TASSIN – Pascal THERON – Elise THEUREL – Pierrette TRIBOLET – Nicolas URBANO

Étaient excusés : François BOLOT – Christian CHARLOT – Franck GAILLARD – Dominique MATIRON – Laurent THOMAS.

Étaient absents : /

Ont donné pouvoir : Christian CHARLOT pouvoir à Nicolas URBANO – Laurent THOMAS pouvoir à Didier LENOIR

Suppléants présents : Frédéric GRANDCOLAS (*suppléant de Dominique MATIRON*) – Gilles MARCEL (*suppléant de Franck GAILLARD*) – Christophe NIVOIS (*suppléant de François BOLOT*)

Secrétaire de séance : Nicolas URBANO

Objet de la Délibération n°2026-04-09 : Décision modificative n°2-2026 du budget principal

Vu l'avis favorable rendu par la Commission aux finances, au transfert de compétences et aux mutualisations le 16 septembre 2026,

Le Président présente la décision modificative n°2 du Budget principal :

○ Section : FONCTIONNEMENT (présentation par chapitres)

DEPENSES par chapitre	Prévisions 2026	DM 2	Budget après DM
charges à caractère général	1 742 829,44 €	10 980,00 €	1 753 809,44 €
charges de personnel	5 217 220,12 €	- €	5 217 220,12 €
autres charges de gestion courante	587 753,83 €	- €	587 753,83 €
charges financières	93 124,70 €	- €	93 124,70 €
charges exceptionnelles	100,00 €	- €	100,00 €
dotation aux provisions	34 875,90 €		34 875,90 €
dotation aux amortissements	95 265,00 €	6 766,00 €	102 031,00 €
atténuation des produits	790 794,87 €	- 12 660,00 €	778 134,87 €
virement à la section d'investissement	789 029,92 €	237 623,92 €	1 026 653,84 €
TOTAL	9 350 993,78 €	242 709,92 €	9 593 703,70 €

Les dépenses de fonctionnement seront principalement abondées pour alimenter la section d'investissement et corriger les amortissements de biens.

Une ouverture de crédit est également prévue en charges à caractère général pour la remise en état du terrain d'European Woods.

Enfin, le montant de reversement du FPIC sera réduit suite à la réception de la notification officielle.

RECETTES par chapitre	Prévisions 2026	DM 2	Budget après DM
résultat antérieur reporté (excédent)	958 163,44 €	- €	958 163,44 €
Atténuation de charges	20 752,99 €	35 927,39 €	56 680,38 €
amortissement de subventions	9 958,00 €	- €	9 958,00 €
produits de services	2 215 577,70 €	- €	2 215 577,70 €
Fiscalité reversée et Fraction TVA	2 229 120,00 €	- €	2 229 120,00 €
Impôts locaux	3 171 922,00 €	- €	3 171 922,00 €
dotations et participations	1 417 325,84 €	- €	1 417 325,84 €
autres produits de gestion courante	33 747,26 €	- €	33 747,26 €
produits exceptionnels	- €	- €	- €
TOTAL	10 056 567,23 €	35 927,39 €	10 092 494,62 €

Résultat prévisionnel corrigé de l'exercice 2026 : 498 790,92 €

○ Section : INVESTISSEMENT (présentation par fonctions)

DEPENSES	Prévisions 2026	DM 2	Budget après DM
résultat antérieur reporté (déficit)	425 890,08 €	- €	425 890,08 €
Services Généraux	44 877,59 €	12 899,00 €	57 776,59 €
Ecoles maternelles	98 566,90 €	21 783,00 €	120 349,90 €
Ecoles élémentaires	114 259,40 €	25 715,00 €	139 974,40 €
Restauration périscolaire	30 438,00 €	6 747,00 €	37 185,00 €
Accueil de loisirs périscolaire	18 406,00 €	1 568,00 €	19 974,00 €
Ecole des 3 Arts	33 113,20 €	4 140,00 €	37 253,20 €
Affaires sportives	280 291,60 €	4 798,00 €	285 089,60 €
Accueil de loisirs extrascolaire	14 961,00 €	- €	14 961,00 €
Secteur jeunes	1 357,00 €	- €	1 357,00 €
Relais petite enfance	543,00 €	- €	543,00 €
Petites crèches	121 916,46 €	- €	121 916,46 €
Aménagement - développement	125 723,02 €	- €	125 723,02 €
Tourisme	33 541,94 €	177 660,00 €	211 201,94 €
Espace France Services	37 620,00 €	4 220,00 €	41 840,00 €
TOTAL	1 381 505,19 €	259 530,00 €	1 641 035,19 €

Les dépenses d'investissement concernent majoritairement l'attribution du marché de travaux pour la restauration du Vélorail à Champagne-sur-Vingeanne.

Des crédits ont été ouverts, principalement pour les écoles maternelles et élémentaires, afin de permettre l'installation de ventilateurs de plafond.

Pour les autres fonctions, les dépenses ont été abondées en mobilier et en matériel informatique.

RECETTES	Prévisions 2026	DM 2	Budget après DM
résultat antérieur reporté (excédent)	- €	- €	- €
Services Généraux	405 869,05 €	4 406,00 €	410 275,05 €
Ecoles maternelles	98 567,00 €	21 783,00 €	120 350,00 €
Ecoles élémentaires	114 260,00 €	25 715,00 €	139 975,00 €
Restauration périscolaire	72 092,00 €	1 752,21 €	73 844,21 €
Accueil de loisirs périscolaire	88 903,41 €	9 010,68 €	97 914,09 €
Ecole des 3 Arts	33 114,00 €	4 140,00 €	37 254,00 €
Affaires sportives	209 476,47 €	10 745,11 €	220 221,58 €
Accueil de loisirs extrascolaire	14 961,00 €		14 961,00 €
Secteur jeunes	1 078,00 €		1 078,00 €
Relais petite enfance	1 153,00 €		1 153,00 €
Petites crèches	165 627,00 €	98,00 €	165 725,00 €
Aménagement - développement	135 540,26 €		135 540,26 €
Tourisme	33 542,00 €	177 660,00 €	211 202,00 €
Espace France Services	7 322,00 €	4 220,00 €	11 542,00 €
TOTAL	1 381 505,19 €	259 530,00 €	1 641 035,19 €

Besoin de financement 2026 par virement de la section de fonctionnement : 1 026 653,84 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée :

APPROUVE la décision modificative n°2/2026 au budget principal.

AUTORISE le Président à signer tout acte et document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour expédition conforme au contrôle de légalité

A Mirebeau-sur-Bèze, le 29 septembre 2026

Didier LENOIR

Président



Nicolas URBANO

Secrétaire

Pièces jointes : DM n°2-2026 Budget principal

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Mirebellois et Fontenois, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.